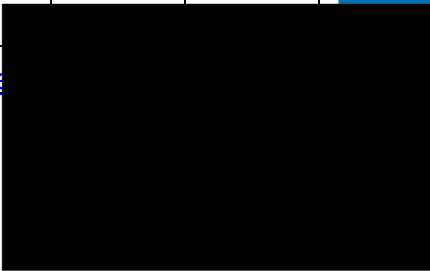


education.gouv.fr/aide



education.gouv.fr/aides-financieres-college



RAPPELS

A
JOINDRE

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- ! ! ! ! ! => **avis 2016 sur les revenus 2015**;
- un (BIC/IBAN).

Votre enfant remettra le dossier de demande de bourse avec les pièces justificatives
! ! **avant le 9 octobre.**

Si depuis 2015 vous avez subi une diminution significative de vos ressources suite à
un changement familial (hormis naissance), vous pouvez vous adresser à
! ! ! ! !

Parents séparés / divorcés :

- en cas de garde alternée, un seul des deux parents peut déposer une demande de bourse,
- ! ! ! ! ! ! ! !

BAREME DES BOURSES NATIONALES DU COLLEGE

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Pour bénéficier d'une bourse de collège pour l'année scolaire 2017-2018, il ne faut
! ! ! ! ! ! ! ! ! !
revenus 2015.

Nombre d'enfants à charge	Bourse trimestrielle Échelon 1 : 35	Bourse trimestrielle Échelon 2 : 96	Bourse trimestrielle Échelon 3 : 150
1	14 955	8 084	2 852
2	18 406	9 950	3 511
3	21 857	11 815	4 169
4	25 308	13 682	4 827
5	28 760	15 547	5 485
6	32 211	17 412	6 144
7	35 662	19 279	6 802
8 ou plus	39 113	21 144	7 460